



CANDIDATURE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME

PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME

La section sportive scolaire accueille les collégiens, de la sixième à la troisième, sportifs volontaires et motivés cherchant à atteindre un haut niveau de pratique en athlétisme. Elle permet de concilier études et pratiques sportives renforcées. De même, elle contribue à développer des compétences qui participent à la réussite scolaire. Les élèves bénéficient de trois heures hebdomadaires d'entraînement, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

Objectifs généraux :

- UTILISER LE SPORT COMME MOYEN DE FORMATION ET D'EDUCATION
- REUSSIR SON PARCOURS DE FORMATION
- DEVELOPPER L'ETHIQUE SPORTIVE ET SES VALEURS
- FORMER DES JEUNES OFFICIELS, JUGES, REPORTERS ET FUTURS DIRIGEANTS

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les conduites motrices spécifiques à l'Athlétisme.
- Favoriser l'appropriation d'une culture athlétique.



- Acquérir, construire des connaissances et des compétences qui dépassent la simple pratique (juge, managérat, organisation...).
- Participer à la dynamique de l'Association Sportive du collège (jeune officiel, engagement sur d'autres activités, reporter).
- Apprendre à mieux se connaître pour aller vers une gestion physique de plus en plus autonome de sa vie future.

Les séances :

Les élèves bénéficient de deux entraînements hebdomadaires d'1h30 encadrés par le professeur responsable de la section et un intervenant extérieur.

CONDITIONS DE CANDIDATURES

Sportives :

Avoir de bonnes qualités physiques et sportives; obligation de suivre les entraînements hebdomadaires ;être licencié(e) à l'Association Sportive du collège ; participer aux compétitions d'UNSS du mercredi après-midi ;être acteur de la vie sportive du collège : participer à l'Association Sportive de la 6^e à la 3^e, représenter le collège aux manifestations sportives organisées, au CROSS, à la journée du sport etc ;participer de façon assidue et active aux cours d'EPS ;donner une image positive de la section, du sport en général et du collège.

Scolaires :

Concilier une pratique athlétique quotidienne et un cursus scolaire de qualité ; suivre la Section Sportive Scolaire sur toute sa scolarité ; respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et ponctuel en classe ; travailler sérieusement, régulièrement afin d'atteindre ses ambitions scolaires.

Médicale :

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'entraînement et la compétition en athlétisme, fourni par un médecin du sport.



*Collégiens, collégiennes,
la section sportive scolaire athlétisme
n'attend plus que vous
afin de faire rayonner sportivement
le collège François-Auguste Perrinon.*

LES FAMILLES QUI SOUHAITENT INSCRIRE LEURS ENFANTS A LA
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2020/2021 DOIVENT L'INDIQUER AU PERSONNEL DE LA
VIE SCOLAIRE LORS DES INSCRIPTIONS. ELLES DEVRONT
FOURNIR PAR LA MEME OCCASION LEUR ADRESSE EMAIL.
UN DOSSIER DE CANDIDATURE LEUR SERA ENVOYE.

L'équipe EPS
du collège François-Auguste Perrinon